

*LION sur MER : bientôt sous les ondes....* (Version du 15 mai 2016...)

© Pat RIGAL, carte de PRESSE n° 69070

reproduction interdite sans autorisation écrite *Vous pouvez adresser vos témoignages, commentaires, remarques...*

*Ni « pour », ni « contre », mais essentiellement pour la transparence... ce qui serait un exploit...*

**Ce mémoire est mis à jour régulièrement. Mise à jour du 15 mai 2016.**

Les opposants à l'installation de nouvelles antennes GSM à Lion sur Mer restent mobilisés. Madame le Maire de Lion sur Mer (*pardonnez moi, mais je ne peux écrire « la Maire de Lion sur Mer »*) est accusée de rester sourde à tout dialogue, toute réelle information...



Le jeudi 12 mai 2016, le collectif des riverains a accroché une banderole « **Ondes trop c'est trop** » sur les grilles de la mairie.

Parmi les reproches des riverains : la non application de la loi « Abeille du 09/02/2015 » (qui parle de concertation) ; le manque d'information : « *l'opérateur et la mairie reconnaissent qu'ils ont oublié d'informer les riverains du projet du démarrage des travaux* ».

De nouvelles antennes pour « *améliorer la couverture* »... prétexte habituel.

Le collectif ajoute les preuves par la panoplie des mesures : vaste farce que ces mesures contradictoires, aux normes extensibles qui ne veulent pas dire grand chose pour les profanes, et qui, au contraire, fournissent des torrents de chiffres aux opérateurs ; spécialistes en hypnose thérapeutique pour gogos crédules.

Pour le collectif, Madame le maire de Lion privilégie « *les intérêts économiques de l'opérateur et des hébergeurs touristiques* ».

Quid de la santé des riverains ?

Les opérateurs qui évoquent « la couverture »... oublient de dire que c'est vers eux qu'elle est tirée !

Lion sur Mer le  
13 mai 2016

Les antennes  
ne sont pas encore  
posées...



www.pat-rigal.fr

Le pylône qui attend les antennes est situé dans une zone qui sera très certainement urbanisée plus tard.

En l'état actuel les riverains qui sont à plusieurs centaines de mètres de ces futurs panneaux rayonnants ne devraient pas être très impactés.

À titre d'exemple, les antennes du pylône situé non loin de Lion sur Mer, à côté de la déchèterie d'Hermaville, donnaient les puissances suivantes le 12/05/2016 :  
0,51 V/m à 20 m du pylône  
0,22 V/m à environ 300 m (entrée du cimetière).

Comme le fait remarquer Émeline du Collectif : « *cette antenne est à moins d'un km de la nouvelle antenne (en cours) à Lion* ». À titre personnel, pour avoir utilisé mon GSM à Lion, cela à plusieurs endroits de la ville, je n'ai pas eu d'interruption de réseau, alors « *qu'à ce jour il n'y a pas d'antennes sur Lion* ».

Les mesures indiquées ci-dessus paraissent faibles.

C'est peu ?

En effet, mais ce qui est dangereux, c'est la multiplication sournoise de ces ondes invisibles : portables, wifi, micro-ondes, compteurs « Linky », appareils de surveillance pour bébés... la liste est longue ; inversement proportionnelle aux longueurs d'ondes des opérateurs.

L'association « **Mouvement de citoyens de Lion sur mer** » est épaulée par « **EMOV** ».

« Mouvement des victimes des ondes ÉlectroMagnétiques »

<http://emovmouvement.eklablog.com>

Émeline et Elidia sont à l'origine de la création du mouvement EMOV (national).

Toutes les deux disent « être EHS » (électro-hypersensibilité) aux ondes GSM et être diagnostiquées ainsi par le Pr Belpomme, spécialiste en ce domaine.

Vous pouvez m'envoyer vos commentaires

*LION sur MER : bientôt sous les ondes....* (Version du 21/03/2015...)

© Pat RIGAL, carte de PRESSE n° 69070 reproduction interdite sans autorisation écrite *Vous pouvez adresser vos témoignages, commentaires, remarques...*

*Ni « pour », ni « contre », mais essentiellement pour la transparence... ce qui serait un exploit...*

Ce mémoire sera mis à jour régulièrement, mise à jour du 21/03/2016.

LION sur MER bientôt sous les ondes « d'Orange »... manque de « peau » pour les riverains vigilants et inquiets qui redoutent les pépins.

Aucune info, comme habituellement. Un beau jour : un panneau, un socle et bientôt l'érection d'une belle antenne d'une trentaine de mètres « *à moins de 300 m des premières maisons* ».

*« ... et une installation sans aucune information pour les habitants, c'est même « nous », les riverains qui avons informé la (nouvelle) municipalité »*



Le Mouvement citoyens de Lion sur mer, par la voix d'Émeline et Julien AUBERT a alerté les riverains.

Principal reproche : le manque d'information : « la loi du 9 février 2015 relative à la transparence, l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes EM n'a pas été respectée ».

*Signature de la pétition.*

En fait ce projet initié il y a 3 ans dormait dans les dossiers.

Que feront les 2400 habitants de Lion sur mer ?

*Samedi 20 mars 2016*



L'association « Mouvement de citoyens de Lion sur mer » est épaulée par « EMOV »  
« Mouvement des victimes des ondes ÉlectroMagnétiques »

<http://emovmouvement.eklablog.com>



L'agriculteur qui a accepté cette antenne pourra vaquer l'hiver sans bonnet sur le crâne, « le jus d'Orange » le réchauffera. Le lieu serait nommé « Le Clos de la Ronce » : de quoi piquer au vif les opposants.

Dans quelques temps, il sera intéressant d'effectuer des mesures sur les puissances émises.

Actuellement les terrains aux alentours sont apparemment destinés à la culture. Les vaches laitières ont de la chance, une chance que n'ont pas celles de la ferme laitière du couple LEVILLAIN producteurs de Livarot. Leurs 60 vaches laitières souffrent des ondes d'une antenne relais toute proche.

(voir *Le Pays d'Auge* du 05/11/2015) . Lait déclassé par la coopérative, veaux morts nés... de quoi s'interroger.

Mais encore une fois le problème est complexe : nous voulons tous un portable qui fonctionne... mais pas les antennes.

La solution serait simple mais financièrement lourde. Nous le savons les opérateurs sont pauvres. Ils n'auraient donc pas la possibilité de multiplier des antennes de faibles puissances. Les opérateurs préfèrent installer des pylônes importants et utiliser des puissances d'émissions qui posent interrogations.

Un collectif de « défense » devrait être créé... à suivre...

Envoyez vos commentaires